



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

UNE DYNAMIQUE DE L'EXCELLENCE POUR RÉPONDRE PRÉSENTS FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

NOS PÔLES DE COMPÉTENCES



LOGISTIQUE
MULTIMODALE ET
RESPONSABLE

ÉLECTRONIQUE
INDUSTRIELLE

ACHATS
COLLABORATIFS ET
STRATÉGIQUES

MAINTENANCE
ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE

esli esti

TRANSPORTS ET MOBILITÉS
DÉCARBONNÉES

REDON & PARIS

ÉCOLE
SUPÉRIEURE DE
LOGISTIQUE
INDUSTRIELLE

REDON

ÉCOLE
SUPÉRIEURE DES
TECHNOLOGIES
INDUSTRIELLES

NOTRE ADN



Des formations innovantes sur des métiers en tension et à fort potentiel



Des plateaux techniques industriels et logistiques



Professionalisation des étudiants via l'apprentissage

NOS NOUVELLES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

RENTRÉE 2022

Pôle Supply Chain du E-Commerce

LICENCE PRO

E-Logistique et E-Commerce

MASTÈRE 2

E-Logistique et E-Commerce

Pôle Cybersécurité de la Supply Chain

MASTÈRE 2

Cybersécurité de la
Supply Chain

Pôle Écosystème Électronique

MASTÈRE 2

Électronique et
Industrialisation de la
Supply Chain

ILS EN PARLENT

Découvrez chaque témoignage en cliquant sur la photo

Diplômé



TONY SOULARD

DIRECTEUR SUPPLY CHAIN

Lactalis Deutschland

Diplômé



JÉRÉMY VERGER

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Mann+Hummel

Étudiante



CORALIE JUSSÉAUX

MASTÈRE 2

SMART ENERGY LOGISTICS

En alternance chez CLAUGER

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 AU CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES

En 2022, les modalités de la réforme votée dans le cadre de la « Loi Avenir Professionnel » de 2018 restent en vigueur. Le solde de la taxe d'apprentissage (13%) est affecté par l'entreprise à ou aux établissement(s) éligible(s) de son choix.

Le Campus E.S.P.R.I.T. Industries et ses deux écoles, l'ESLI et l'ESTI, sont habilités à percevoir ces fonds.

● POUR NOUS IDENTIFIER

Notre code UAI : 0352888Z

Notre NOM sur les listes préfectorales : ESLI GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES

● VOTRE VERSEMENT

QUAND ?

Le versement des 13% doit parvenir aux organismes de formation avant le 31 mai 2022.

COMMENT PROCÉDER ?

La taxe d'apprentissage est versée directement aux établissements, sans passer par un intermédiaire. Vous pouvez effectuer le versement :

• Par chèque, libellé à l'ordre du GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries et envoyé à l'adresse suivante :
GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries
26 quai Surcouf, 35600 REDON

• Ou par virement bancaire :

BPGO REDON

RIB : 13807 00714 31121384491 19

IBAN : FR76 1380 7007 1431 1213 8449 119

BIC : CCBPFRPPNAN

- En nous adressant le bordereau de promesse de versement, nous pourrions facilement identifier et suivre votre versement.

- Le Campus vous adressera sous 8 jours maximum après la réception du montant de la taxe un reçu libératoire, preuve fiscale de l'acquittement de votre impôt.

**Toute l'équipe du Campus E.S.P.R.I.T.
Industries vous remercie de votre soutien !**

VOTRE CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE



INGRID MARSOLLIER
*RESPONSABLE DES
RELATIONS ENTREPRISES*



entreprises@campus-redon-industries.com



+33(0) 2 23 10 04 11